

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **RAPPEL DES MESURES DE VIGILANCE SANITAIRE DANS LE CADRE DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19**

Troyes, le 1<sup>er</sup> juillet 2022

La circulation du virus Covid-19 dans l'Aube impose de casser le plus rapidement possible les chaînes de contamination et lutter contre la propagation de l'épidémie.

A ce titre, Cécile DINDAR, préfète de l'Aube, appelle les Aubois à poursuivre leurs efforts en matière de mise en œuvre des mesures de prévention suivantes :

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique ;
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique ;
- Porter correctement un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 dans les lieux où il est obligatoire ou recommandé ;
- Éviter de se toucher le visage ;
- Aérer les pièces le plus souvent possible ;
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades ;
- Utiliser l'Appli TousAntiCovid.

La préfète de l'Aube rappelle que de nombreuses personnes porteuses du virus sont asymptomatiques.

Sans le savoir, elles sont ainsi un vecteur de circulation du virus, et deviennent potentiellement une source de contamination pour leurs proches et les personnes fragiles, qui pourront développer une forme grave de la COVID19.

La conduite à tenir est donc d'isoler dans les meilleurs délais les personnes positives. Le dépistage de la Covid-19 par la réalisation des tests antigéniques ou RT-PCR est essentiel, notamment pour les personnes qui présentent des symptômes comme pour les personnes asymptomatiques.

Le dépistage, le respect de l'isolement et des gestes barrières relèvent de la responsabilité de chacun pour faire barrage au virus.

Les collectivités locales, dont le Conseil départemental, la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole s'associent à ce message.

Informations utiles en ligne: <https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19>

### **Contact presse**